

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**

1550 D'Estimauville Avenue  
1550, Avenue d'Estimauville  
Québec  
Québec  
G1J 0C7

FAX pour soumissions: (418) 648-2209

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> 2 enceintes cycliques de corrosion	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 31206-135240/A	<b>Date</b> 2013-10-07
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 31206-135240	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$BAL-001-15636	
<b>File No. - N° de dossier</b> BAP-3-36166 (001)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2013-11-18</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Heure Normale du l'Est HNE	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Tremblay, Marial	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> bal001
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (418) 677-4000 (4159)	<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Conseil national de recherches Canada (CNRC) National Research Council Canada (NRC) 501, boulevard de l'Université est Saguenay (Québec) G7H 8C3	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

TPSGC/PWGSC  
BFC Bagotville, CP 380  
CFB Bagotville, PO Box 380  
Bâtiment 71, local 115  
Building 71, Room 115  
Alouette  
Québec  
G0V1A0

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## 2 ENCEINTES CYCLIQUES DE CORROSION

### CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES CANADA (CNRC) SITE DU SAGUENAY

#### TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>4</b>
1.1 Exigences relatives à la sécurité	4
1.2 Besoin	4
1.3 Compte rendu	4
<b>PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>5</b>
2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées	5
2.2 Présentation des soumissions	5
2.3 Demande de renseignements - en période de soumission	6
2.4 Lois applicables	6
<b>PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</b>	<b>7</b>
3.1 Instructions pour la préparation des soumissions	7
<b>PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION</b>	<b>9</b>
4.1 Procédures d'évaluation	9
4.1.1 Évaluation technique	9
4.1.1.1 Critères techniques obligatoires	9
4.1.2 Évaluation financière	11
4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires	11
<b>PARTIE 5 - ATTESTATIONS</b>	<b>12</b>
5.1 Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat	12
5.1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe	12
5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission	12
<b>PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</b>	<b>13</b>
6.1 Exigences relatives à la sécurité	13
6.2 Besoin	13
6.3 Clauses et conditions uniformisées	13
6.3.1 Conditions générales	13
6.4 Durée du contrat	13

---

6.4.1 Délai de livraison .....	13
6.5 Responsables .....	14
6.5.1 Autorité contractante .....	14
6.5.2 Autorité technique .....	14
6.5.3 Représentants de l'entrepreneur .....	15
6.6 Paiement .....	15
6.6.1 Base de paiement - prix unitaires fermes et prix de lot fermes .....	15
6.6.2 Clauses du Guide des CCUA .....	16
6.7 Instructions relatives à la facturation .....	16
6.8 Attestations .....	16
6.8.1 Conformité .....	16
6.9 Lois applicables .....	16
6.10 Ordre de priorité des documents .....	17
6.11 Appareillage électrique .....	17
6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination .....	17
<b>ANNEXE « A » - BESOIN .....</b>	<b>18</b>
A.1 Annexe « A » .....	18
<b>ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT .....</b>	<b>19</b>
B.1 Fixation des prix .....	19
B.1.1 Enceintes cycliques de corrosion et leurs accessoires .....	19
B.1.2 Biens optionnels .....	21
<b>ANNEXE « C » - CONTENU DE VOTRE SOUMISSION .....</b>	<b>22</b>

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **1.2 Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

---

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>)  
publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

### **2.2 Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Vous pouvez transmettre votre soumission par fax au no.: 418-648-2209 ou par la poste à l'adresse suivante :

➔ Module de réception des soumissions  
Travaux publics et  
Services gouvernementaux Canada (TPSGC)  
1550, Avenue d'Estimauville  
Québec (Québec) G1J 0C7

### **2.3 Demande de renseignements - en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

### **2.4 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province du Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière ( 1 copie papier)

Section III : Attestations ( 1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier bond de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques ( <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- (1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- (2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

**Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

**Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables, doit être indiqué séparément.

Fluctuation du taux de change

Clause du guide des CCUA C3010T (2013-04-25) Fluctuation du taux de change.

**Section III: Attestations**

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

## PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

La soumission doit répondre aux critères techniques obligatoires précisées ci-après. Les soumissionnaires doivent fournir la documentation nécessaire pour assurer la conformité à cette exigence.

Les soumissions qui ne répondent pas aux critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément.

<b>Critères techniques obligatoires</b>	
(1)	<p>Bien que les soumissionnaires doivent proposer des produits qui rencontrent toutes les spécifications techniques obligatoires et accessoires décrits à l'annexe « A »; à la fermeture des soumissions, les soumissions seront évaluées sur les cinq (5) spécifications techniques présélectionnées suivantes : 3.1; 3.5; 3.7; 3.8; et 3.15.</p> <p>Référez-vous à l'annexe « A » pour la description complète de ces spécifications techniques présélectionnées selon leur numéro respectif.</p> <p>➔ Pour expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences de cette demande, les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, une copie des caractéristiques complètes et les fiches techniques des produits offerts. Si les documents joints à votre soumission (caractéristiques complètes et les fiches techniques des produits offerts) ne démontrent pas que vos produits sont conformes aux spécifications techniques présélectionnées ci-dessus, votre soumission sera déclarée non recevable.</p> <p>Le Canada évaluera uniquement la documentation qui accompagnera la soumission du soumissionnaire.</p>

### Critères techniques obligatoires

(2) Les soumissionnaires doivent proposer un produit qui ne doit pas être un prototype ou un système à l'essai; il doit s'agir d'un produit courant, éprouvé et d'une technologie de pointe fiable.

Afin de démontrer qu'il s'agit d'un produit courant, éprouvé et d'une technologie de pointe fiable, les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, une liste de deux (2) projets valides. Vous pouvez fournir un projet par chacune des 2 enceintes exigées ou 2 projets pour l'une des 2 enceintes; les deux possibilités sont acceptables.

Pour qu'un projet soit jugé valide, il faut que le produit indiqué dans ce projet :

- a) soit un équipement similaire à celui demandé dans le présent document - un équipement va être considéré similaire s'il rencontre spécifications techniques décrites à l'article 4.1.1.1 (1) à la page 9 de ce document ; et
- b) a été vendu entre les années 2012 et 2010.  
Un produit vendu en 2013 ou en 2009, 2008, 2007, et ainsi de suite ne sera pas considéré comme un projet valide.

→ Les soumissionnaires doivent indiquer dans leur soumission pour chaque projet :

- (i) la marque et le modèle du produit vendu,
- (ii) la date de vente,
- (iii) les spécifications techniques du produit vendu [référez-vous au paragraphe a) ci-dessus], et
- (iv) les coordonnées de l'utilisateur : coordonnées qui devraient inclure le nom de l'organisation, l'adresse, la personne contact, téléphone, télécopieur et courriel.

Ces informations pourront faire l'objet d'une vérification auprès des utilisateurs pour vérifier et attester l'exactitude des renseignements.

Si l'utilisateur n'est pas disponible ou l'information contenu dans votre liste ne correspond pas aux exigences ci-dessus, la soumission sera déclarée non recevable (aux moins deux projets valides).

<b>Critères techniques obligatoires</b>	
(3)	<p>Les soumissionnaires doivent soumissionner sur les deux enceintes cycliques de corrosion exigées.</p> <p>→ Toute soumission reçue pour fournir une seule enceinte cycliques de corrosion sera rejetée et déclarée non recevable.</p>
(4)	<p>Les soumissionnaires doivent être en mesure de livrer les biens à l'intérieur d'un délai maximal de quinze (15) semaines après l'octroi du contrat.</p> <p>Toute soumission mentionnant un délai de livraison de plus de quinze (15) semaines, sera déclarée non recevable.</p> <p>→ Bien que le délai de livraison soit exigé l'intérieur d'un délai maximal de quinze (15) semaines après l'octroi du contrat, le meilleur délai de livraison qui peut être offert après l'octroi du contrat est de :  <div style="text-align: right; margin-right: 50px;">_____ semaines</div></p>

#### 4.1.2 Évaluation financière

Le prix total de chaque soumission sera évalué comme suit :

- a) Les soumissionnaires doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables exclues. Aux fins d'évaluation, les soumissions reçues en devises étrangères seront converties en dollars canadiens en utilisant le taux de change annoncé par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions.
- b) Les soumissionnaires doivent soumettre les prix rendus droits acquittés (DDP) destination.

#### 4.2 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas (section B.1.1 de l'annexe « B » seulement) sera recommandée pour attribution d'un contrat.

---

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.1 Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat**

#### **5.1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### **5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

---

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Note : La numérotation des clauses sera revue lors de l'octroi du contrat.

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir deux (2) enceintes cycliques de corrosion, conformément au besoin décrit à l'annexe « A ».

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **6.3.1 Conditions générales**

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne), s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Délai de livraison**

Tous les biens livrables doivent être livrés au plus tard dans les \_\_\_\_\_ semaines suivant l'octroi du contrat (à être complétée par TPSGC lors de l'attribution du contrat - référez-vous au critère technique obligatoire no 4 à la page 11 qui est à être complété par les soumissionnaires).

## 6.5 Responsables

### 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est : Marial Tremblay

Spécialiste de l'approvisionnement

Téléphone : 418-677-4000, poste 4159

Courriel : marial.tremblay@tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 6.5.2 Autorité technique

L'autorité technique du CNRC pour le contrat est :

à être confirmée par TPSGC lors de l'attribution du contrat)

Nom :

No. de téléphone :

No. de télécopieur :

Courriel :

L'autorité technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractuelle de TPSGC.

### 6.5.3 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

a) Gestionnaire du contrat :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

No de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

b) Suivi de la livraison :

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

No de téléphone : \_\_\_\_\_

No de télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Paiement

### 6.6.1 Base de paiement - prix unitaires fermes et prix de lot fermes

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé les prix unitaires fermes et prix de lot fermes précisés à l'annexe « B », selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (à être complété par TPSGC lors de l'attribution du contrat). Les droits de douane font l'objet d'une exemption et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.6.2 Clauses du Guide des CCUA

Numéro	Date	Titre
C2000C	2007-11-30	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger
C2602C	2008-05-12	Droits de douanes exemptés (Conseil national de recherches du Canada)
H1001C	2008-05-12	Multiples paiements

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :  
L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 6.8 Attestations

### 6.8.1 Conformité

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province du Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe « A » - Besoin
- d) Annexe « B » - Base de paiement; et
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_, modifiée le \_\_\_\_\_ (à être complétée par TPSGC lors de l'attribution du contrat).

## 6.11 Appareillage électrique

Tout appareillage électrique fourni dans le cadre du contrat doit être, avant la livraison, certifié ou approuvé aux fins d'utilisation selon les exigences du Code canadien de l'électricité, Partie 1, par un organisme accrédité par le Conseil canadien des normes.

## 6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés rendu droits acquittés (DDP) CNRC-Saguenay, Chicoutimi (Québec), G7H 8C3 selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

Solicitation No. - N° de l'invitation

31206-135240/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31206-135240

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

BAP-3-36166

Buyer ID - Id de l'acheteur

ba1001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

## **ANNEXE « A » - BESOIN**

### **A.1 Annexe « A »**

L'annexe « A » ci-annexée doit être insérée ici et fait partie du présent document.

## ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

### B.1 Fixation des prix

Avant de soumettre vos prix, veuillez-vous référer à la clause 6.6 Paiement.

#### B.1.1 Enceintes cycliques de corrosion et leurs accessoires

Veuillez indiquer la marque et le modèle offert des produits offerts, et compléter la dernière colonne du tableau suivant :

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix de lot ferme
1	<p><b>Enceinte cyclique de corrosion de 400 à 700 litres et ses accessoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>selon les spécifications techniques obligatoires et les accessoires décrits à l'annexe « A ».</li> </ul> <p>➔ marque offerte : _____</p> <p>➔ modèle offert : _____</p>	1	lot	\$
2	<p><b>Enceinte cyclique de corrosion de 900 à 1400 litres et ses accessoires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>selon les spécifications techniques obligatoires et les accessoires décrits à l'annexe « A ».</li> </ul> <p>➔ marque offerte : _____</p> <p>➔ modèle offert : _____</p>	1	lot	\$
3	<p><b>Certification électrique des deux enceintes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>certifié ou approuvé selon la clause <u>6.11</u> <u>appareillage électrique</u> de ce document.</li> </ul>	1	lot	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation

31206-135240/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31206-135240

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

BAP-3-36166

Buyer ID - Id de l'acheteur

bal001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix de lot ferme
4	<b>Frais de livraison des deux enceintes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>les biens livrés au CNRC-Saguenay, Chicoutimi (Québec) selon la clause <u>6.12 Instructions d'expédition - livraison à destination</u> de ce document.</li></ul>	1	lot	\$
5	<b>Documents des deux enceintes</b> <ul style="list-style-type: none"><li>selon l'article <u>4. Documentation</u> de l'annexe « A ».</li></ul>	1	lot	\$
Valeur totale du contrat :				

### B.1.2 Biens optionnels

- a) Il n'est pas obligatoire de soumissionner sur les biens optionnels suivants.
- b) Veuillez noter que nous ne tiendrons pas compte des prix unitaires fermes des biens optionnels lors de l'évaluation des soumissions.
- c) Si un ou des biens optionnels ont été soumissionnés, les soumissionnaires accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir ces biens optionnels au moment d'émettre le contrat.
- d) Veuillez compléter les deux dernières colonnes du tableau suivant :

Art.	Description	Quantité	Unité	Prix unitaire ferme	Prix total
1	<p><b>Système électronique de mesure du volume de condensat</b> collecté lors d'un essai en mode brouillard salin, typiquement appelé "catchpot".</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>incluant les frais de livraison selon la clause 6.12.</li> </ul>	2	chaque	\$	\$
2	<p><b>Dispositif électronique de suivi et de contrôle à distance du débit de brouillard salin.</b> Ce dispositif doit aussi permettre une lecture à distance en continu des conditions de température et d'humidité présentes à l'intérieur des enceintes cycliques de corrosion.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>incluant les frais de livraison selon la clause 6.12.</li> </ul>	2	chaque	\$	\$

## ANNEXE « C » - CONTENU DE VOTRE SOUMISSION

Ci-dessous, une liste de rappel (check-list) du contenu de votre soumission. Cette liste n'est pas une liste exhaustive, il appartient aux soumissionnaires de préparer leur soumission conformément aux instructions contenues dans la Demande de proposition (DDP) et de fournir une soumission claire et suffisamment détaillée, contenant tous les renseignements demandés, afin de permettre une évaluation complète conformément aux critères établis dans la DDP.

Page 1	Les soumissionnaires devraient inclure à leur soumission, <b>la première page</b> de cette Demande de proposition dûment complétée et signée. Référez-vous aux Instructions uniformisées 2003 mentionnées à la clause <b>2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées</b> .
Page 5	Les soumissionnaires doivent transmettre leur soumission uniquement à l'adresse indiquée à la clause <b>2.2 Présentation des soumissions</b> .
Pages 9 à 11	Les soumissions des soumissionnaires doivent rencontrer tous les critères techniques obligatoires décrits dans la clause <b>4.1.1.1 - Critères techniques obligatoires</b> .
Page 12	Comme indiqué dans la clause <b>5.1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe</b> , les soumissionnaires qui sont incorporés, incluant ceux soumissionnant à titre de coentreprise, doivent fournir avec leur soumission ou le plus tôt possible après le dépôt de celle-ci la liste complète des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire.
Page 15	Les soumissionnaires devraient joindre à leur soumission, la clause <b>6.5.3 Représentants de l'entrepreneur</b> dûment complétée.
Pages 19 à 21	Les soumissionnaires doivent joindre à leur soumission, <b>l'Annexe « B » - Base de paiement</b> dûment complétée.



---

Conseil national de recherches  
Canada

National Research Council  
Canada

Site Saguenay  
Centre des technologies  
de l'aluminium

Site Saguenay  
Aluminium Technology  
Centre

**CNRC · NRC**

---

# **Annexe « A » - Besoin Enceintes cycliques de corrosion**

N° de Référence : R685240

## Table des Matières

1. OBJECTIF .....	2
2. LIVRABLES .....ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	<u>2</u>
3. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES .....	<u>2</u>
5. DOCUMENTATION .....	<u>5</u>
5. AUTRES EXIGENCES.....	<u>5</u>
5. LIVRAISON ET INSTALLATION.....	<u>5</u>

## 1. OBJECTIF

Le Centre des technologies de l'aluminium (CTA) du Conseil national de recherche du Canada (CNRC) désire faire l'acquisition de deux (2) enceintes cycliques de corrosion qui seront utilisées pour les fins suivantes :

- 1.1. Effectuer des essais de durabilité environnementale sur des matériaux de natures variées en les soumettant à diverses conditions de brouillard salin, d'humidité saturée, d'humidité contrôlée, et de température;
- 1.2. Déterminer la durabilité environnementale de joints structuraux assemblés par adhésifs ou soudage.

## 2. LIVRABLES

- 2.1. Deux (2) chambres environnementales et leurs accessoires en accord avec les spécifications techniques demandées.

## 3. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES OBLIGATOIRES

### Caractéristiques physiques

- 3.1. Deux (2) enceintes cycliques de corrosion distinctes sont requises. Voici les dimensions intérieures requises pour chacune des deux enceintes :  
Enceinte #1 : Capacité de l'enceinte de 400 à 700 litres.  
Enceinte #2 : Capacité de l'enceinte de 900 à 1400 litres.
- 3.2. L'intérieur des enceintes cycliques de corrosion doit être entièrement fabriqué de matériaux polymères.
- 3.3. Une fenêtre doit permettre de voir, à partir de l'extérieur des enceintes cycliques de corrosion, les échantillons placés à l'intérieur des enceintes.

**Toutes les spécifications techniques décrites ci-dessous s'appliquent aux deux (2) enceintes cycliques de corrosion**

### Alimentation électrique

- 3.4. L'alimentation électrique principale des enceintes cycliques de corrosion doit être conforme à l'une ou l'autre des spécifications suivantes :
  - 120-208 V / 3 phases / 60 cycles **ou**
  - 347-600 V / 3 phases / 60 cycles **ou**

- fournir un transformateur de type et de capacité appropriée pour adapter les enceintes cycliques de corrosion aux caractéristiques électriques ci-dessus mentionnées.

### Conditions de brouillard salin, d'humidité et de température

- 3.5. Chacune des enceintes cycliques de corrosion doit être en mesure de fonctionner sous les quatre (4) conditions suivantes, à l'intérieur des intervalles de valeurs définis ci-dessous :

Condition	Température	Humidité
Humidité saturée	Ambiante à min. 55°C	Fixe 95-100 %RH
Brouillard salin	Ambiante à min. 50°C	Non applicable
Séchage à l'air	Ambiante à min. 70°C	Non contrôlée
Humidité contrôlée	Capacité d'atteindre toutes les combinaisons température/humidité dans les intervalles suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 30-60°C et 30-80%RH.</li> <li>• 35-55°C et 30-90%RH.</li> </ul>	

- 3.6. Chacune des enceintes cycliques de corrosion doit être équipée d'un système de pré-humidification du brouillard salin.

### Contrôle de l'appareil

- 3.7. Les enceintes cycliques de corrosion doivent être programmables par l'utilisateur, dans les limites définies à l'article 3.6, afin que des cycles adaptés aux besoins des clients puissent être opérationnalisés.
- 3.8. Les enceintes cycliques de corrosion doivent disposer d'un tableau d'affichage digital qui donne en continu les conditions de température et d'humidité rencontrées à l'intérieur de la chambre, de même que l'affichage des conditions commandées par l'appareil.
- 3.9. Les enceintes cycliques de corrosion doivent disposer d'un tableau d'affichage graphique qui montre, minimalement pour les dernières 96 heures d'opération, les conditions de température et d'humidité lues par les senseurs, vs. les conditions de température et d'humidité commandées par l'appareil.
- 3.10. Les enceintes cycliques de corrosion doivent se purger automatiquement avant l'ouverture de la porte afin d'éviter de disperser un brouillard salin dans le laboratoire.

- 3.11. Les enceintes cycliques de corrosion doivent permettre la programmation d'un point d'arrêt de la procédure de corrosion en cours.

### Accessoires

- 3.12. Chacune des enceintes cycliques de corrosion doit être fournie avec un réservoir de solution saline d'une capacité minimale de 80 litres. Un minimum de cinq (5) filtres à solution saline doit être fourni avec chacune des enceintes, si l'utilisation d'un filtre est requise.
- 3.13. Chacune des enceintes cycliques de corrosion doit être fournie avec un minimum de six (6) portes-échantillons avec des encoches faites à un angle de  $20 \pm 5^\circ$ . Les portes-échantillons doivent pouvoir être déplacés dans l'enceinte et retirés pour le nettoyage lorsque requis.
- 3.14. Chacune des enceintes cycliques de corrosion doit être équipée d'un port d'entrée d'une dimension minimale de  $50 \text{ cm}^2$ , qui permet le branchement des échantillons placés à l'intérieur de la chambre à des dispositifs de mesure externes.
- 3.15. Un système de récupération et de traitement des vapeurs de brouillard salin doit être fourni avec chacune des enceintes cycliques de corrosion. Ce système doit permettre d'éviter la propagation du brouillard salin dans le laboratoire. Il doit aussi permettre d'éviter l'utilisation d'une sortie de ventilation qui aurait comme fonction de rejeter les vapeurs salines à l'extérieur du bâtiment.
- 3.16. Chacune des enceintes cycliques de corrosion doit être équipée d'un port de communication qui permettrait le contrôle de l'appareil à partir d'un ordinateur, moyennant l'achat futur d'un logiciel de contrôle disponible chez le fabricant des enceintes cycliques de corrosion.

#### **4. DOCUMENTATION**

4.1. Les documents suivants, une (1) en format imprimé ou électronique pour chacune des enceintes cycliques de corrosion, doivent obligatoirement être fournis (en français ou en anglais, et de préférence dans les 2 langues) au moment de la livraison des enceintes cycliques de corrosion au site du CNRC à Saguenay :

- 1- Manuel de l'utilisateur comprenant toutes les procédures de santé et sécurité applicables ;
- 2- Manuel de service et d'entretien de l'appareil.

#### **5. AUTRES EXIGENCES**

5.1. L'entrepreneur doit fournir le service d'assistance technique par téléphone ou Internet durant les heures de travail au CNRC-Saguenay (du lundi au vendredi entre 8 h 00 et 16 h 30).

#### **6. LIVRAISON ET INSTALLATION**

6.1. Les deux (2) enceintes cycliques de corrosion devront être livrées à l'adresse suivante :

Centre des technologies de l'aluminium  
Conseil national de recherches Canada  
Site Saguenay  
501, Boul. de l'Université Est  
Saguenay, QC, Canada  
G7H 8C3

6.2. Les enceintes cycliques de corrosion doivent pouvoir être installées par le personnel du CNRC moyennant les services de plombiers et d'électriciens compétents à proximité du CNRC, site Saguenay.